

## Lettre d'info pour les membres de l'A.P.B.M.T.

### **Journées nationales: nouvelle date 2022**

Nous avons le plaisir de vous informer que cette année, les journées nationales seront organisées de nouveau en présentiel. En fonction des restrictions imposées par COVID, des mesures supplémentaires seront prises si nécessaire.

*Quand?* 1 et 2 décembre 2022

*Où?* Silver Hall - The Square – Brussels

Cet endroit de choix se trouve tout près de la gare centrale de Bruxelles; il est donc facilement accessible en transports en commun.

Le programme sera publié sur notre site web et les inscriptions démarreront le 1<sup>er</sup> octobre. Comme d'habitude nos membres en ordre de cotisation bénéficieront d'un tarif avantageux!

### **e-Health**

Nous souhaitons mettre en évidence les problèmes des médecins du travail concernant l'utilisation de cet instrument. Nous vous prions de formuler les problèmes liés à e-health dans un mail que vous pouvez envoyer à: [info@apbmt.be](mailto:info@apbmt.be).

### **Numéros INAMI 000-009**

Nous vous demandons également de bien vouloir répertorier vos problèmes à ce sujet et de les envoyer au docteur De Zutter: [peter.dezutter@attentia.be](mailto:peter.dezutter@attentia.be)

Prestations pouvant être attestées par un médecin possédant le code compétence 000 ou 009 : <https://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/metier/Pages/default.aspx>

### **Exemption de la taxe en matière de prestations de soins médicaux**

Voici ci-dessous quelques infos et FAQ relatives à l'exemption de la taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne dispensées par certaines personnes et de soins hospitaliers.

[Exemption de TVA pour prestations médicales – réglementation à partir du 1er janvier 2022 | SPF Finances \(belgium.be\)](#)

### **PAR réintégration 2.0**

Les conseillers des mutualités deviennent des coachs de réintégration. Nous sommes d'avis que les bonnes pratiques existantes et les contacts informels lors du retour au travail sont importants et doivent être maintenus.

Il appartiendra au SEPPT de sensibiliser les petites entreprises. Réagir rapidement est essentiel et les parcours ne doivent pas être inutilement longs. Il s'agit d'évoluer d'un parcours de réintégration individuel vers une politique collective.

Il est d'ailleurs utile de développer davantage l'échange d'informations et la concertation. L'approche concrète devra encore être définie.

L'objectif est d'examiner les capacités résiduelles et de les transformer en possibilités. Le plan de réintégration devra être étayé et aussi complet et détaillé que possible.

## **Examen européen**

L'examen européen est en préparation, la date n'a pas encore été fixée. Nous vous tiendrons au courant.

L'examen se compose de 130 questions à choix multiple; aucun point n'est perdu en cas d'erreur.

## **Introduction d'abstrait lors des Journées nationales**

L'abstrait peut compter 400 mots au maximum, hors titre et nom(s) du(des) auteur(s).

L'abstrait ne contiendra aucun tableau, graphique ni référence. Il portera sur des études récentes (3 ans maximum), mais les études sur les troubles musculo-squelettiques, le thème de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), peuvent être plus anciens.

**Titre:** l'abstrait porte un titre explicite, qui exprime en quelques mots le message que l'abstrait véhicule.

**Noms:** directement sous le titre, le nom de l'auteur, en ce compris son titre, les initiales, le prénom et le nom de famille, la fonction, l'entreprise ou l'organisation, l'adresse de contact et l'adresse e-mail. Le nom de l'auteur qui présente, est souligné. Pour les autres auteurs, seuls le nom, la fonction et l'entreprise ou l'organisation doivent être mentionnés.

**Introduction:** indique brièvement le point de départ et précise ensuite la nécessité de l'étude. L'introduction se clôture sur la question posée par l'étude.

**Population et méthodes:** décrit la population et décrit les méthodes qui sont utilisées pour répondre à la problématique soulevée.

**Résultats:** présente les résultats.

**Conclusion:** donne une réponse à la question posée et expose la conclusion principale.

L'auteur de chaque abstrait admis aura l'occasion de le présenter durant une minute le jeudi midi. Tous les abstraits admis seront apposés dans l'auditoire pour que les participants puissent les consulter pendant les différentes pauses.

Un jury évaluera les différents abstraits et le meilleur sera de nouveau récompensé par un prix décerné par l'A.P.B.M.T.

Veillez envoyer votre abstrait avant le 1<sup>er</sup> novembre à: [ulrik.vansoom@mensura.be](mailto:ulrik.vansoom@mensura.be)